"E zo bet persecutet ar ministret fidel" est remplacé par
"Oe gwall-gaset a-neve ar Vinistret santel"

"coachet" est transformé en "kuzet"; "tourmantet" en "bourreviet". etc ... mais on trouve aussi des vers complètement différents.

Dans son désir d'instruire la jeunesse sur cette période, l'abbé Durand accompagne son texte d'explications historiques : les Abbés Lageat et le Gall avaient émigré à Jersey en 1792 mais revenus à Tréguier en 1793, ils avaient trouvé refuge chez Ursula Terrier, femme de Taupin le valet de chambre de l'évêque de cette ville qui avait accompagné son maître en exil en Angleterre. Ils furent dénoncés par Guillaume Salaun de Brelevenez en avril 1794, et condamnés à être guillotinés à Lannion sur la place du marc'hallac'h. Mme Taupin fut ramenée à Tréguier, sur un cheval attaché à la charrette portant la guillotine, pour y subir le même sort. L'abbé Durand ne donne pas d'indication sur l'origine de son texte, mais conte ensuite l'histoire de l'abbé Lannier, lui aussi caché à Tréguier, qui fut dénoncé, jugé, emprisonné. Toujours en vie à l'époque où est imprimé le livre, il aurait beaucoup écrit sur la révolution tant en français qu'en breton mais ne voulait pas que ses oeuvres soient connues avant sa mort.[85]

L'abbé Auffray qui fut recteur à Pleudaniel a recueilli un troisième chant différent sur ce sujet.[86]

Malrieu n° 1409 - Ao Ao Lageat ha Le Gall, merzerien - MM. Lageat et Le Gall, martyres
- Penguern, Complainte sur le martyre de M.M. Lageat et le Gall, Manuscrits Penguern (copie Ollivier), M 111.

7.10.4 - L'assamblée nationale (n° 89)

An assamblé national - Malrieu 102.

Luzel indique en note que cette *chanson* lui a été dictée par le vieux Javre du bourg de Plouaret.

Ce chant avait été publié en 1847 dans "Ar Feiz hag ar Vro" de l'abbé Durand qui dédie son livre en langue bretonne à Hersart de La Villemarqué, *marc'hek euz a urz ann enor, barz a Vreiz-Veur hag a Vreiz-Arvorik ha kutuiller Barzaz-Breiz*, et qui se donne pour mission d'instruire les jeunes gens sur la Révolution. Son livre commence par une leçon sur l'assemblée nationale, "*Kentel diwar benn ann asamble nasional*".

Cette chanson avait été donnée à l'abbé Durand par Jean-Marie Le Gallou de Plouaret. L'auteur en est l'abbé Le Guillou, natif de Lanvellec et curé de cette paroisse à l'époque de la révolution. Prêtre réfractaire, il émigra dans l'île de Jersey en 1792. C'est là qu'il fit la connaissance de l'abbé le Lay (auteur de "Reflexionou christen var Revolution Franç, rimet évit instruction ar vretonet") et qu'il mourut après six mois d'exil âgé d'une cinquantaine d'années.[87]

Ce chant en *Iez Treger*, avait pour timbre "Gwerz ar Gananeen" dont on pouvait trouver la musique dans "Kanaouennou Santel" de l'abbé Herri au numéro 74.[88]

Le texte breton que nous donnons dans le volume 3 a été publié dans les Annales de Bretagne par Henri Pérennès d'après un manuscrit ayant appartenu à Jacques Cueff qui dut être contemporain des

---

[85] *Durand, Ar feiz hag ar vro*, p. 264-269.
[86] Article de Bernard Rubin du Journal Le Trégor, n° 290, 22/07/1989.
[87] *Durand, Ar feiz hag ar vro*, p. 8 et 9.
[88] *Durand, Ar feiz hag ar vro*, p. 3.

événements.[89] Nous préférons cette version à celle de l'abbé Durand suivant l'avis de Pérennès qui dit cette dernière démarquée et arrangée sous prétexte de purisme. On veut bien le croire quand on trouve "Casi partout dre ar broiou" remplacé par "peurgedged ebarz em bro", ou plus loin "Choaset" remplacé par "klasket".

Une version incomplète du même chant est conservée dans les manuscrits Penguern recopiés par Ollivier. Henri Pérennès donne dans le même article une autre version sous le titre "Meuleudi an Assamble national", toujours d'après le manuscrit de Cueff.

Malrieu n° 102 - Meuleudi an "Assamble National" - Les louanges sur l'assemblée nationale.
- Penguern, An assamble national, Manuscrit Penguern 111 (Copie Ollivier).
- Perennes, Depeign an assemble nationale, Pérennès, Annales de Bretagne, tome 41, 1934.
- Perrot, Meuleudi an assamble nationale, Perennes, Annales de Bretagne, tome 41, 1934.

7.11 - Les imprimeurs

Yves **Derrien** (1743-1820) fit son apprentissage à Quimper chez Simon **Périer**. Malgré plusieurs demandes pour s'établir à Brest il ne put devenir imprimeur qu'en 1779, lorsqu'il se maria avec la fille de Périer, veuve de Marin Blot. En 1794, le chef-lieu du département étant transféré à Landerneau, il fut réquisitionné et du s'installer dans cette ville. Il revint ensuite à Quimper. Il a imprimé de nombreux cantiques ou chants pieux sur feuilles volantes et des rééditions d'ouvrages du père Maunoir.

Simon **Blot** (1773-1853) prend la suite de Derrien, son beau-père, en 1817 et cède son imprimerie à son fils Eugène en 1831. Celui-ci fut, comme ses prédécesseurs, l'imprimeur attitré de la préfecture et de l'évêché. En 1851, les faveurs administratives lui furent enlevées pour être données à l'imprimeur Caën dit Lion, mais Eugène Blot continua d'être l'imprimeur officiel de l'évêché.

Alexandre **Lédan** (1777-1855) fut un des imprimeurs d'ouvrages en langue bretonne les plus actifs. Il a aussi beaucoup écrit en breton et fut le premier collecteur de chansons et de vieux mystères, bien avant que l'attention des lettrés soit attirée sur cette richesse. Lédan, très attaché à la langue bretonne cherchait à sauver de l'oubli ces textes écrits en breton mais aussi à alimenter ses presses. Son fils prit sa suite mais se montra moins entreprenant. Les feuilles volantes portant la mention "e ru ar Vur", "e traon ru ar Vur" peuvent sans erreur être attribuées à Lédan père, celles "rue du pont Notre-Dame", à son fils. Il y a doute pour celles portant "ru ar Pave" ou "rue ar Pave", Lédan père ayant déménagé en 1852.

Pierre-Marie **Lanoë** (1856-?) prit la succession de Lédan fils en 1880. L'affaire périclita par sa faute quelques années après 1896 et fut mise en faillite. Lanoë imprima beaucoup de feuilles volantes, souvent des rééditions de publications faites par ses prédécesseurs.

François **Guilmer** (1758-1818) s'installa imprimeur à Morlaix un peu avant 1792. Lors du décret de 1810 qui limitait le nombre d'imprimeurs il fut en concurrence avec Lédan son ancien apprenti; les deux imprimeries furent maintenues, Guilmer étant "conservé" et Lédan "toléré". A sa mort sa veuve conserva l'imprimerie qu'elle céda à son fils Victor (1798-1867) qui avait fait son apprentissage sous la direction de son père. Il fut l'inventeur de plusieurs procédés d'impression typographique. Il imprima beaucoup plus de feuilles volantes que ne l'avait fait son père. Victor Guilmer céda son imprimerie à J. **Haslé** en 1863.

George **Guyon** commença comme imprimeur avec son père Pierre à Landerneau, sous la signature "P. Guyon et Fils" en 1793. Il continua d'exercer à Landerneau, maintenu par le décret de 1810 qui limitait le

---

[89] Annales de Bretagne, tome 41, p. 190.